



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Orléans, le 12 janvier 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le volet mobilités du contrat de plan Etat-Région 2023-2027 a été présenté aux élus du territoire du Loiret par Sophie BROCAS, Préfète de région, et par François BONNEAU, Président de la région Centre-Val de Loire, venus à leur rencontre dans le département le 8 janvier dernier.**

Le protocole relatif au volet mobilités du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2023-2027 a été signé le 20 novembre 2023 par Clément BEAUNE, ministre chargé des transports, et François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire et voté par l'exécutif régional en séance plénière le 20 décembre 2023. **L'accord trouvé entre l'Etat et la Région est le fruit d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs du territoire et d'une volonté très forte de décarboner les mobilités.**

Au total, **plus de 500 M€ seront investis pour renforcer l'offre de transports et verdir les mobilités de la région.** Les crédits annuels engagés ont plus que doublés par rapport à la période précédente. 90% des crédits sont consacrés aux mobilités vertes, avec 373 M€ pour le ferroviaire et 96M€ pour le vélo.

Cet accord vient répondre aux objectifs fixés par la loi d'orientations des mobilités de 2019 et aux objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire, adopté par l'exécutif régional le 19 décembre 2019, pour soutenir la réduction des inégalités territoriales, le renforcement de la cohésion des territoires, l'amélioration de la desserte des villes, territoires ruraux et périurbains et l'accélération de la transition écologique.

**Les priorités du CPER concernent également le département du Loiret, avec :**

- **Le renforcement de l'offre de mobilités durables autour de la métropole d'Orléans,** pour améliorer leur accessibilité depuis les zones périurbaines et rurales. Le contrat prévoit notamment de nouvelles études autour de la métropole. 44M€ seront dédiés, dans de ce CPER, aux métropoles d'Orléans et de Tours.
- **Le développement des activités de fret ferroviaire,** avec la création d'un chantier de transport combiné à Fleury-les-Aubrais, la régénération de lignes fret (Les Aubrais–Pithiviers–Engenville, Les Aubrais-Marigny-les-Usages, Orléans-Châteauneuf-sur-Loire), auxquels s'ajoutent des études pour la création d'une plateforme au nord d'Orléans. 59.7M€ y seront spécifiquement dédiés pour le Loiret. S'y ajoutent 20M€, au niveau régional, qui seront consacrés sur ce contrat de plan Etat-Région à la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour remettre en service ou développer de nouvelles installations terminales embranchées (ITE). Celles-ci permettront d'utiliser le train au lieu des poids lourds pour transporter des marchandises (les ITE sont des voies ferrées et diverses installations, à l'intérieur des sites des entreprises ou des zones d'activités, qui permettent de charger ou décharger

des marchandises. Ces voies débouchent sur le réseau ferroviaire géré par la SNCF). L'Etat et la Région ont la conviction que le Centre-Val de Loire, par les savoir-faire de ses acteurs économiques et sa position géographique stratégique, peut contribuer de manière significative aux objectifs nationaux de développement du fret ferroviaire.

- **La modernisation des axes ferroviaires nationaux, avec des études de temps de parcours de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse ou des lignes TER, et des travaux de renforcement des installations fixes de traction électrique, en lien avec la modernisation de la ligne Paris-Clermont. L'amélioration de la ligne Orléans-Tours avec l'adaptation de la signalisation et le relèvement de vitesse de contre-sens, est également prévue. 6,2M€ y seront dédiés pour ce CPER. **En complément de ce contrat, l'Etat consacrerait par ailleurs 135 M€ sur la seule région Centre-Val de Loire, à la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse sur la période 2023-2027, afin d'améliorer la qualité de la desserte de cet axe majeur pour les territoires.****
- **Des études pour l'amélioration de l'accessibilité des gares ferroviaires** des Aubrais, d'Orléans, Montargis, Malesherbes et Chevilly. Le CPER prévoit ainsi un investissement de 45M€ pour les gares du Loiret.
- **Le développement des véloroutes, pour favoriser l'essor du tourisme et les mobilités du quotidien** : 21,9M€ y sont consacrés dans le Loiret, avec la création ou l'aménagement de sections entre Sully-sur-Loire et Bourges (V48), la scandibérique entre Ouzouer et Rogny (EV3) et le canal d'Orléans (EV3).
- **Le soutien du transport fluvial**, avec la restauration du barrage réservoir de Grand-Rue, pour 13M€.

En complément de ce contrat, différents investissements régionaux bénéficient également au territoire du Loiret :

- 8M€ de l'Etat et 8M€ de la Région sont investis pour le développement de l'intermodalité : au titre des pôles d'échanges multimodaux (PEM), déjà prévus dans le CPER 2021-2027, 36,6M€ d'investissement de l'Etat et 22,4M€ de la Région seront consacrés à l'aménagement d'infrastructures sécurisées du vélo du quotidien et à la réalisation d'abris vélo en gare.
- 22M€ sont par ailleurs investis par SNCF réseau sur la période 2023-2027 sur la ligne Bourges-Montluçon.

Ces choix partagés de l'Etat et du Conseil Régional viennent en soutien du volontarisme de l'ensemble des acteurs, et des attentes de leurs habitants, pour faire progresser la mobilité de nos territoires.

## **Contact presse**

*Cabinet de la préfète - Service régional de la communication interministérielle*  
02 38 81 40 35  
[pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

*Région Centre-Val de Loire*  
06.76.82.83.38  
[fatima.hrich@centrevaleloire.fr](mailto:fatima.hrich@centrevaleloire.fr)